



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, Directrice générale et Greffière-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 10 février 2025 à 19h30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 344, 20^e Avenue (lot : 6 440 275)

Demande de dérogation mineure (2024-0450) au 344, 20^e Avenue, lot 6 440 275, qui a pour objet de régulariser en zone A-07:

- Bâtiment principal à 4.76 mètres de la ligne avant au lieu de 15 mètres.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23 article 3.4.2.2 c) et la grille de spécifications.

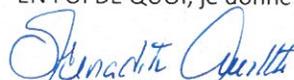
Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 10 février 2025.

Donné à Ferme-Neuve, ce 22^e jour du mois de janvier deux mille vingt-cinq.


Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, Directrice générale et Greffière-trésorière demeurant au Lac-Saguay, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 22 janvier 2025.
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 22 janvier 2025.


Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Greffière-trésorière
